

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

J.B. PUSSIN

Les Hôpitaux de Saint-Maurice

12-14 rue du Val d'Osne

94410 SAINT-MAURICE

☎ : 01 43.96.60.59. / fax : 01.43.96.60.34

Email : ifsi@ght94n.fr

www.hopitaux-saint-maurice.fr



MERCREDI 19/01/2022 14H00-17H30

MERCREDI 16/02/2022 14H00-17H30

MERCREDI 16/03/2022 14H00-17H30

**ADMISSION EN IFSI VOIE FPC
RENTREE SEPTEMBRE 2022**

QUOTA RENTREE SEPTEMBRE 2022 IFSI JB Pussin - Hôpitaux de St-Maurice (94) Groupement IFSI - Université Paris Descartes	
Quota 2021	100
Dont Candidats bacheliers et équivalents (8 reports)	67
Dont Candidats en Formation Professionnelle Continue (FPC) (4 reports)	21

Calendrier des épreuves de sélection Voie FPC IFSI JB Pussin - Hôpitaux de St-Maurice (94) Groupement IFSI - Université de Paris	
Période d'inscription auprès de l'IFSI	29 novembre 2021 au 28 janvier 2022
Epreuves écrites	2 mars 2022 Après-Midi 13h30 à 14h00 Sous-épreuves de rédaction 14h00 à 14h30 Sous-épreuves de calculs
Epreuves orales	7 février 2022 au 4 mars 2022
Affichage des résultats	14 AVRIL 2022 à 14h
Date limite de confirmation des inscriptions	22 AVRIL 2022

SOMMAIRE

M odalités de sélection pour les candidats en formation professionnelle continue	p.2 et p.3
C onstitution du dossier d'inscription : pièces à fournir.....	p.4
C alendrier des épreuves de sélection :	p.4
F iche d'inscription aux épreuves de sélection 2022	p. 5
(Candidats hors Parcoursup)	

ANNEXES

Annexe 1 :

Situation à l'entrée en formation (*pour information*)

Annexe 2 :

Documents médicaux (*pour information*)

Annexe 3 :

Information de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile de France du 25 novembre 2021 concernant les modalités d'entrée en première année de formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier (arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)

MODALITÉS DE SÉLECTION POUR LES CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(En référence à l'Arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009)

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle relèvent de la formation professionnelle continue (FPC) selon le code du travail [article L. 6311-1](#). Et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection :

Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection

- **Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat :**
L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :
 - La copie d'une pièce d'identité ;
 - Les diplôme (s) détenu (s) ;
 - Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formation continue ;
 - Un curriculum vitae ;
 - Une lettre de motivation.
- **Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.**
 - **La sous-épreuve de rédaction** et/ ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - **La sous-épreuve de calculs simples** d'une durée de 30 minutes

Chacune des épreuves est notée sur 20 points.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Une date pour l'ensemble de la région
- Les dossiers d'inscription sont disponibles dans chaque IFSI, selon les IFSI téléchargeables sur le site internet ou à retirer en format papier (consulter le site internet de chaque IFSI à compter du : 29 novembre 2021)
- Le candidat s'inscrit dans un groupement d'IFSI-U de la manière suivante :
il émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité. Si le candidat n'émet qu' 1 seul vœu il devra inscrire aucun pour le 2^{ème} vœu afin de l'inviter à la vigilance
- Il retire le dossier et dépose son dossier d'inscription dans l'IFSI de son vœu n°1
- Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son vœu n°1, il sera affecté dans l'IFSI de son vœu n°2 sous réserve de place disponible.
- Le classement ne comporte pas de liste complémentaire

Ainsi :

IFSI du Groupement Universitaire de Paris:

Votre 1^{er} vœu est l'IFSI JB PUSSIN – Les hôpitaux de Saint-Maurice (94) - GHT 94 NORD

Votre 2^{ème} vœu peut être dans l'un des IFSI suivants :

- IFSI BEAUJON AP-HP (92)
- IFSI LYCEE RABELAIS (92)
- IFSI VIRGINIE OLIVIER DU CH SAINTE-ANNE GHT PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES (PARIS 14^{ème})
- IFSI DES DIACONESSES (PARIS 12^{ème})
- IFSI PARIS SAINT JOSEPH (PARIS 14^{ème})
- IFSI C.A.S.H. DE NANTERRE GHT SUD VAL D'OISE NORD HAUTS-DE-SEINE (92)
- IFSI SAINT LOUIS AP-HP (PARIS 10^{ème})
- IFSI BICHAT-CLAUDE BERNARD AP-HP (PARIS 10^{ème})
- IFSI LOUIS MOURIER AP-HP (18^{ème})
- IFSI CAMILLE CLAUDEL CH ARGENTEUIL GHT SUD VAL D'OISE NORD HAUTS-DE-SEINE (95)
- IFSI DU GH CARNELLE PORTES DE L'OISE GHT NOVO (95)
- IFSI CH RENÉ DUBOS POINTOISE GHT NOVO (95)
- IFSI FRANCOISE DOLTO DE L'HOPITAL SIMONE VEIL-GH EAUBONNE-MONTMORENCY GHEM (95)
- IFSI CH DE GONESSE GHT PLAINE DE FRANCE (95)
- IFSI CENTRE HOSPITALIER SPECIALISÉ ROGER PRÉVOT GHT SUD VAL D'OISE NORD HAUTS-DE-SEINE (95)

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces à fournir

Pour tous les candidats :

- La copie d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour),
- La **fiche d'inscription** jointe dûment complétée,
- Les **diplômes obtenus**. Pour les candidats étrangers demander une attestation de comparabilité au baccalauréat français auprès du centre Enis-Naric (<http://www.ciep.fr/enic-naric-France>),
- Les **attestations employeurs** justifiant de 3 ans d'exercice professionnel au 28/01/2022
- Un **curriculum vitae**,
- Une **lettre de motivation**,
- **3 enveloppes** libellées à vos nom et adresse :
 - 2 au format DL (110 x 220) affranchies pour un envoi de 100 gr
 - 1 au format C4 (229 x 32,4) affranchie pour un envoi de 400 gr,
- Un **chèque de 95 euros à l'ordre du REGIE JB PUSSIN** (noter Nom et Prénom du candidat au dos du chèque), représentant les frais de sélection. NB : ces frais sont acquis et non remboursables.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION

Période d'inscription : du 29 novembre 2021 au 28 janvier 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Lieu des épreuves : IFSI J-B. PUSSIN – Hôpitaux de Saint-Maurice
12 rue du Val d'Osne 94410 SAINT-MAURICE

Les candidats recevront une convocation écrite.

Candidats relevant de la formation professionnelle continue :

Epreuve orale : **entre le 7 février 2022 au 4 mars 2022**

Epreuve écrite : **2 mars 2022** durée 1h : 2 sous-épreuves (rédaction et calculs simples)

Convocation des candidats : 12h30

Début de l'épreuve : 13h30

A l'issue des épreuves de sélection, les candidats admis sont classés selon les notes obtenues et le nombre de places disponibles.

Affichage des résultats : 14 AVRIL 2022 à 14h

Date limite de confirmation des candidats : 22 AVRIL 2022

Vous avez eu connaissance de notre concours par le biais (merci de cocher la case correspondante) :

- Portes Ouvertes Relation ONISEP / CIO PARCOURSUP
 Lycée, préciser lequel _____ INTERNET Prépa concours, préciser laquelle _____

ETAT CIVIL

Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénoms _____

Sexe Féminin Masculin Nationalité: Française Autre, préciser _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse (numéro, rue) _____

Code postal et ville _____

Téléphone (obligatoire) Fixe _____ Portable _____

Email _____ @ _____

STATUT ACTUEL

- Salarié, préciser l'emploi occupé et l'employeur : _____
- Demandeur d'emploi Autre, préciser : _____

INSCRIPTION

RAPPEL : Toute personne titulaire du baccalauréat ou équivalent peut choisir la voie d'accès par la plateforme Parcoursup (Regroupement IFSI - Université Paris Descartes).

- Candidat relevant de la formation professionnelle continue (art. L.6311-1 du code du travail)**
justifiant d'au moins 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale au 28 janvier 2022

VŒUX : **N°1 :** IFSI JB PUSSIN LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE **N°2 :**

PIECES A FOURNIR (à joindre à la fiche d'inscription)

- ☞ la copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ☞ les diplômes détenus (*pour les diplômés étrangers : joindre l'attestation de comparabilité d'Enic-Naric*)
- ☞ la ou les attestations employeur(s) et attestations de formations continues
- ☞ un curriculum vitae
- ☞ une lettre de motivation
- ☞ 3 enveloppes libellées à vos nom prénom et adresse :
2 au format DL (110 x 220) affranchies pour un envoi de 100 gr et
1 au format C4 (229 x 324) affranchie pour un envoi de 400 gr
- ☞ un chèque de 95 euros à l'ordre de la **REGIE JB PUSSIN** (*noter nom - prénom du candidat au dos du chèque*) NON REMBOURSABLE ou par Carte bancaire

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES (tiers temps médical)

- OUI** ☞ joindre la décision de la CDAPH

AUTORISATION DE PUBLICATION

J'autorise l'IFSI JB Pussin des Hôpitaux de Saint-Maurice à publier mon nom sur son site internet en cas de réussite aux épreuves de sélection
 OUI **NON**

Je soussigné (e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés ci-dessus et déclare avoir été informé (e) que toute fausse déclaration de ma part entraînerait l'annulation de mon succès éventuel aux épreuves de sélection.

A _____ LE _____

Signature du candidat précédée de la mention manuscrite "LU ET APPROUVÉ"



SITUATION A L'ÉNTREE EN FORMATION

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE A LA PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA FORMATION PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE

Le statut de l'étudiant est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation.

ELIGIBLES :

- les élèves ou étudiants âgés de moins de 25 ans ou moins, à l'exception faite des apprentis,
- les élèves ou étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis),
- les demandeurs d'emploi (catégories A et B) inscrit à pôle emploi **depuis 6 mois au minimum**, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi,
- les bénéficiaires des contrats aidés avant l'entrée en formation (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...) y compris en cas de démission,
- les bénéficiaires du RSA,
- les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

Si vous ne vous situez dans aucun des cas ci-dessus, vous devrez vous acquitter des frais de formation (Autofinancement 6500,00 euros par an).

[Prendre contact avec le secrétariat de l'IFSI \(01.43.96.60.59\)](#)

Si votre employeur ou un organisme financeur prend en charge totalement ou partiellement le coût de votre formation, vous devrez fournir une attestation de prise en charge des frais de formation de l'employeur ou de l'organisme, le jour de votre inscription à l'IFSI.



DOCUMENTS MEDICAUX

A fournir en cas d'admission

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (art 91 à 94) **l'admission définitive est subordonnée** :

a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat établi par un médecin agréé** par l'Agence Régionale de Santé (ARS) attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et/ou psychologique à l'exercice de la profession.

b) A la production, au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Vaccinations obligatoires :

- Diphtérie Tétanos Polio

- **Hépatite B : vaccination complète (3 injections)**

Effectuer une sérologie VHB comprenant : dosage des anticorps anti HBs et anticorps anti HBc.

Si ac anti HBc détectés : recherche Ag HBs et ADN viral

Possibilité de vaccination accélérée (à voir votre médecin traitant)

-Anti-COVID (Pass sanitaire)

Vaccinations recommandées :

- Coqueluche - Varicelle - Rougeole (ROR)

- BCG (test tuberculinique)

Vérifiez dès maintenant votre situation vaccinale avec votre médecin traitant pour être à jour à votre entrée en formation : Hépatite B et anti-COVID .

Après l'entrée en formation, le suivi médical des étudiants sera assuré par le Service en Santé Universitaire (SSU) de l'Université de Paris.

Direction de l'offre de soins
Pôle Ressources Humaines en santé
Dossier suivi par :
Gilles Desserprit - Conseiller technique et pédagogique
gilles.desserprit@ars.sante.fr

Actualisé le 25 novembre 2021

MODALITES ENTREE PREMIERE ANNEE DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER – IFSI Voie FPC

Rentrée septembre 2022 - février 2023

DOCUMENT A COMMUNIQUER

Selon arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Les candidats souhaitant s'inscrire pour les rentrées en IFSI de septembre 2022 ou de février 2023 devront procéder à la procédure de sélection réalisée sur la période décembre 2021 – avril 2022.

RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION PAR LA VOIE FPC

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle relèvent de la formation professionnelle continue (**FPC**) selon le code du travail article L.6311-1.

La date à prendre en compte pour comptabiliser les trois années de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.

Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles y compris en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat. Les critères de voie d'accès à la formation sont dissociés des modalités de prise en charge financière de la formation : la voie d'accès par le statut FPC ne signifie pas que le candidat doit obligatoirement bénéficier d'une prise en charge financière pour sa formation.

Un étudiant entré par la voie d'accès FPC peut être éligible à la convention établie entre l'IFSI et le Conseil régional, ou peut bénéficier d'une prise en charge financière de sa formation par un organisme ou un employeur, ou relever de l'autofinancement de sa formation.

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale et les tarifs de la formation sont disponibles auprès des IFSI.

Des informations supplémentaires sont également consultables sur les sites Web des IFSI

RAPPEL DE LA COMPOSITION DES EPREUVES DE SELECTION (art 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état infirmier)

- a) Une épreuve orale : un entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce d'identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation.
- b) Une épreuve écrite d'une heure comprenant :
 - Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - Une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40.

MODALITES D'INSCRIPTION

Une date pour l'ensemble de la région ;

Les dossiers d'inscription sont disponibles dans chaque IFSI, selon les IFSI, téléchargeables sur le site internet ou à retirer en format papier (consulter le site internet de chaque IFSI) ;

Le candidat s'inscrit dans un groupement IFSI-U de la manière suivante :

- Le candidat émet 2 vœux dans un même groupement IFSI par ordre de priorité.
- Si le candidat n'émet qu'un seul vœu il devra inscrire aucun pour le 2^{ème} vœu afin de l'inviter à la vigilance.
- Le candidat retire le dossier et dépose son dossier d'inscription dans l'IFSI de son vœu n°1.

Le classement des candidats :

- Par ordre de classement par IFSI ;
- Si le candidat obtient une note supérieure à la moyenne mais son classement ne lui octroie pas de place dans l'IFSI de son vœu n°1, il sera affecté dans l'IFSI de son vœu n°2 sous réserve de place disponible.

Le classement ne comporte pas de liste complémentaire.

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION DANS LA REGION ILE-DE-FRANCE

Groupements IFSI-U	-Université de Paris -Université Sorbonne Paris Nord -Université Paris Saclay -Université Paris Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) -Sorbonne Université -Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
Période d'inscriptions auprès des IFSI	29 novembre 2021 au 28 janvier 2022
Epreuve écrite	Mercredi 2 mars 2022 à 13h30 13h30 à 14h : sous-épreuve de rédaction 14h à 14h30 : sous-épreuve de calcul <u>Information aux candidats :</u> Attention : Les convocations pourront être de 1h à 1h30 avant le début des épreuves écrites. Prévoir plus d'une heure en salle après la fin de l'épreuve pour le contrôle des copies.
Epreuve orale : entretien	Du 7 février 2022 au 4 mars 2022 L'épreuve orale peut se tenir avant l'épreuve écrite car cette sélection ne comporte pas d'épreuve d'admissibilité.
Affichage des résultats de chaque IFSI du groupement dans tous les IFSI	Jeudi 14 avril 2022 à 14h00
Confirmation des candidats auprès des IFSI	Au plus tard 5 jours après les résultats Donc au plus tard le 22 avril 2022
Rentrée	Rentrée de septembre : lundi 5 septembre 2022 (promotion de septembre 2022-2025) Rentrée de février : lundi 6 février 2023 (promotion de février 2023-2026)

Groupement IFSI-Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université de Paris	IFSI Beaujon AP-HP	100 boulevard du Général Leclerc 92100 Clichy	Septembre 2022
	IFSI Lycée Rabelais	Attention : adresse temporaire : 27 rue Edouard Pailleron 75019 Paris	Septembre 2022
	IFSI Virginie Olivier site Sainte-Anne GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences	1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14	Septembre 2022
	IFSI des Diaconesses	95 rue de Reuilly 75571 Paris cedex 12	Septembre 2022
	IFSI GH Paris Saint Joseph	185 rue Raymond Losserand 75674 Paris cedex 14	Septembre 2022
	IFSI CASH de Nanterre	1 à 3 rue du 1 ^{er} mai 92000 Nanterre	Septembre 2022
	IFSI Jean-Baptiste Pussin Hôpitaux de Saint-Maurice	12-14 rue du Val d'Osne 94410 Saint-Maurice	Septembre 2022
	IFSI Saint Louis AP-HP	1 Avenue Claude Vellefaux 75475 Paris cedex 10	Février 2023
	IFSI Bichat-Claude Bernard AP-HP	133 boulevard Ney 75018 Paris	Septembre 2022
	IFSI Louis Mourier AP-HP	178 rue des Renouillers 92701 Colombes Cedex	Février 2023
	IFSI Camille Claudel CH Argenteuil	69 rue du Lieutenant-Colonel Prudhon 95107 Argenteuil	Septembre 2022
	IFSI GH Carnelle Portes de l'Oise (GHCP0)	Route de Noisy « Les Oliviers » 95260 Beaumont-sur-Oise	Septembre 2022
	IFSI CH René Dubos Pontoise	3 Bis avenue de l'Île de France BP 79 95303 Cergy-Pontoise Cedex	Septembre 2022
	IFSI Françoise Dolto Hôpital Simone Veil - GH Eaubonne-Montmorency (GHEM)	14 rue de Saint Prix 95602 Eaubonne	Février 2023
	IFSI CH de Gonesse	2 boulevard du 19 mars 1962, BP 71 95503 Gonesse cedex	Septembre 2022
IFSI CHS Roger Prévot Moisselles	52 rue de Paris BP 60058 - 95570 Moisselles	Ne fait plus de rentrée depuis septembre 2021	

Groupement IFSI-Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université Sorbonne Paris Nord	IFSI Centre de formation Louise Couvé	44 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers	Février 2023
	IFSI CHI Robert Ballanger	Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois	Septembre 2022
	IFSI Avicenne AP-HP	Bâtiment l'Européen, 1-3 et 5-7 Promenade Jean Rostand – 93000 Bobigny	Septembre 2022
	IFSI Jean Verdier AP-HP	Bâtiment l'Européen, 1-3 et 5-7 Promenade Jean Rostand – 93000 Bobigny	Septembre 2022
	IFSI - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (IFITS)	19 avenue de maison Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne cedex	Septembre 2022
	IFSI - EPS Ville Evrard	202 Avenue Jean Jaurès 93332 Cedex Neuilly-sur-Marne	Septembre 2022
	IFSI CH de Saint-Denis	2 Rue du docteur Delafontaine 93200 Saint-Denis	Septembre 2022

Groupement IFSI-Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université Paris Saclay	IFSI CH Sud-Francilien (CHSF)	2 rue Pierre Fontaine 91000 Evry-Courcouronnes	Septembre 2022
	IFSI Perray-Vaucluse GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences	BP 13 - 91360 Epinay-sur-Orge	Septembre 2022
	IFSI Barthelemy Durand	Avenue du 8 mai 1945 -BP 69 - 91152 Etampes Cedex	Septembre 2022
	IFSI Groupe Hospitalier Nord Essonne	8 Rue Maurice 91160 Longjumeau	Septembre 2022
	IFSI Antoine Béclère AP-HP	157 rue de la porte des trivaux 92141 Clamart cedex	Septembre 2022
	IFSI Bicêtre AP-HP	78 rue du Général Leclerc 94275 le Kremlin-Bicêtre cedex	Septembre 2022
	IFSI GH Paul Guiraud	54 avenue de la République 94806 Villejuif Cedex	Septembre 2022

Groupement IFSI-Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université Paris Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)	IFSI CH du Sud Seine-et-Marne	80 route de Valvins 77920 Samois-sur-Seine	Septembre 2022 et Février 2023
	IFSI Grand Hôpital de l'Est Francilien Site de Coulommiers	28 avenue Victor Hugo 77527 Coulommiers	Septembre 2022
	IFSI Grand Hôpital de l'Est Francilien Site de Meaux	17 rue Guillaume Briçonnet 77100 Meaux	Septembre 2022
	IFSI Grand Hôpital Est Francilien Site de Magny-le Hongre	65 rue des Labours 77700 Magny-le Hongre	Septembre 2022
	IFSI Groupe Hospitalier Sud Île-de-France	1 rue de la Fontaine Saint-Liesne 77000 Melun	Septembre 2022
	IFSI CH de Provins	Route de Chalautre - BP 212 - 77488 Provins Cedex	Septembre 2022
	IFSI Emile Roux AP-HP	1 Avenue de Verdun 94456 Limeil-Brevannes cedex	Février 2023
	IFSI Séraphine de Senlis - CH Les Murets	17 rue du Général Leclerc 94510 La Queue-en-Brie	Septembre 2022
	IFSI Henri Mondor AP-HP	51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94000 Créteil	Septembre 2022

Groupement IFSI-Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Sorbonne Université	IFSI Croix Rouge Française Paris Didot	98 rue Didot 75014 Paris	Septembre 2022
	IFSI Campus Picpus AP-HP	33 Boulevard de Picpus 75571 Paris cedex 12	Septembre 2022
	IFSI Croix Rouge Française Mantes-la-Jolie	11 boulevard Sully 78200 Mantes-la-Jolie	Septembre 2022
	IFSI Institut Hospitalier Franco-Britannique (IHFB)	CNIT 3- 2 Place de la Défense 92800 Puteaux	Septembre 2022
	IFSI Hôpital Stell	25 avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison	Septembre 2022
	IFSI Fondation œuvre de la Croix Saint-Simon	81 - 83 rue Michelet 93100 Montreuil-sous-Bois	Septembre 2022
	IFSI CHI de Villeneuve-Saint-Georges	40 Allée de la source 94195 Villeneuve-Saint-Georges	Septembre 2022
	IFSI Fondation Léonie Chaptal	19 rue Jean Lurçat 95200 Sarcelles	Septembre 2022
	IFSI Tenon AP-HP	14 rue des Balkans 75020 Paris	Septembre 2022
	IFSI Charles Foix AP-HP	21 avenue de la République 94205 Ivry-sur-Seine	Septembre 2022
	IFSI Pitié Salpêtrière AP-HP	47 boulevard de l'Hôpital 75 651 Paris Cedex 13	Septembre 2022

Groupement IFSI-Université	NOM de l'IFSI	Adresse de l'IFSI	Date de rentrée
Université Versailles Saint Quentin (UVSQ)	IFSI MGEN de la Verrière	13 avenue de Montfort - CS 70444 La Verrière 78322 Le Mesnil-Saint-Denis Cedex	Septembre 2022
	IFSI CHI Meulan-les Mureaux (CHIMM)	1 rue Baptiste Marcet 78130 Meulan-les-Mureaux	Septembre 2022
	FSI CH de Rambouillet	5-7 rue Pierre et Marie Curie 78514 Rambouillet Cedex	Septembre 2022
	IFSI CHI Poissy Saint-Germain (CHIPS)	20 rue Armagis BP 231 78101 Saint-Germain-en-Laye CEDEX	Septembre 2022
	IFSI CH André Mignot (CHAM) Versailles	25 Boulevard Saint Antoine 78000 Versailles	Septembre 2022
	IFSI Ambroise Paré AP-HP	9 avenue Charles de Gaulle 92104 Boulogne Cedex	Septembre 2022
	IFSI Raymond Poincaré AP-HP	104 boulevard Raymond Poincaré 92380 Garches	Septembre 2022
	IFSI Hôpital Foch	11 rue Guillaume Lenoir 92150 Suresnes	Septembre 2022